

Monsieur le conseiller d'Etat
Fernand Cuche
Chef du DGT
Château
CH-2001 Neuchâtel

Colombier, le 19 mai 2006

Concerne : équilibre sylvo-cynégétique et chasse 2006

Monsieur le conseiller d'Etat,

Réunis en assemblée générale de l'AFN vendredi dernier, à laquelle vous n'avez malheureusement pas pu participer, les propriétaires de forêts neuchâtelais ont abordé le thème de la régénération forestière, des dégâts dus aux ongulés sauvages ainsi que de la gestion du cheptel par la chasse.

L'AFN tient par la présente à vous faire part des constatations, des préoccupations et des attentes des propriétaires forestiers à ce propos.

Constat

▪ **Equilibre sylvo-cynégétique durable**

La régénération forestière est une affaire de très longue haleine puisque dans nos forêts jardinées il faut en moyenne trois décennies aux jeunes pousses pour atteindre une hauteur suffisante qui les mettra à l'abri de la dent des ongulés sauvages. Il est donc indispensable d'assurer l'équilibre sylvo-cynégétique dans la durée. Cela implique de maintenir **en permanence** une densité du cheptel qui permette à la forêt de se régénérer. Quelques années avec un cheptel excessif suffisent à compromettre plusieurs décennies de régénération forestière.

▪ **Amélioration de la situation générale, mais Val-de-Travers toujours préoccupant.**

Depuis l'année dernière, nous sortons enfin d'une période de plus d'une décennie au cours de laquelle la population des chevreuils et des chamois dans le canton a dépassé nettement ce que pouvait supporter sans dommage la forêt. Avec des disparités régionales : c'est dans les Montagnes neuchâtelaises, et plus encore dans le **Val-de-Travers**, que la situation est le plus particulièrement préoccupante, aujourd'hui encore. Une essence aussi importante que le sapin n'a guère pu s'y régénérer depuis une quinzaine d'années, engendrant un déséquilibre préoccupant attesté par des relevés périodiques de la régénération. La diversité des essences feuillues en pâtit également fortement, au détriment de la biodiversité.

Attentes des propriétaires forestiers

▪ Stabiliser le cheptel

Aujourd'hui, les indices 2006 de population du chevreuil et du chamois relevés par le service cantonal de la faune montrent un retour à une situation plus équilibrée, qu'il est indispensable de **maintenir à long terme**, afin de ne pas répéter les importantes fluctuations des décennies passées, incompatibles avec la régénération forestière et néfastes pour le cheptel lui-même. A défaut, la forêt et ses propriétaires seront à nouveau seuls à devoir assumer les conséquences de cette décision contraire à une gestion durable, sans pouvoir compter sur l'aide de qui que ce soit.

▪ Maintenir le prélèvement

En 2005 le prélèvement par la chasse au chevreuil et au chamois a accusé une baisse marquée par rapport à 2004. En se référant aux décennies passées, on constate que les périodes de prélèvements inférieurs au niveau de l'année 2005 ont généré des accroissements du cheptel. Pour 2006, il est donc important que le prélèvement par la chasse soit **maintenu à un niveau comparable à 2005**, afin de prévenir une nouvelle augmentation du cheptel.

▪ Gérer de façon ciblée

Par ailleurs, nous souhaitons vivement que le canton adopte une **gestion de la chasse plus ciblée** et plus efficace, comme cela se pratique avec succès dans différents cantons voisins depuis plusieurs années : sachant que le Val-de-Travers est la région la plus touchée, en raison notamment d'un cheptel de chamois très important, nous demandons que des dispositions soient prises afin d'y accentuer spécifiquement la pression de la chasse (par exemple par une obligation générale de tirer un bouton chamois sur deux dans ce district).

▪ Réaliser le plan de tir

Plus important que le seul nombre de boutons par chasseur, c'est l'atteinte d'un certain **quota de bêtes tirées** qui est déterminant. Nous souhaitons que le canton prenne les dispositions nécessaires à garantir la réalisation du plan de tir, par exemple en prolongeant au besoin la période de chasse ou en faisant procéder à des tirs complémentaires.

▪ Intervenir dans les districts francs

De même, nous demandons que le plan de chasse intègre régulièrement des mesures actives de **gestion du cheptel dans les districts francs**, comme cela se pratique couramment dans d'autres cantons. Il est en effet illusoire d'espérer maîtriser le problème des dégâts d'abrutissement par exemple dans le Creux-du-Van et les Gorges de l'Areuse et dans les zones adjacentes sans une intervention régulatrice dans ce district franc.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous accorderez aux attentes des propriétaires forestiers neuchâtelois, et en restant à votre disposition pour toute discussion à ce sujet, nous vous prions d'agréer, Monsieur le conseiller d'Etat, l'expression de notre haute considération.

Association forestière neuchâteloise

Le chargé d'affaires

Olivier Schneider

Le président

Claude-Pascal Ruedin